

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MONTANTS DES GARANTIES ET DES FRANCHISES
COMPARAISON ENTRE LES FORMULES ENTREE DE GAMME ET PREMIUM**

	Garanties de la formules « Entrée de gamme »		Garanties de la formules « Prémium »	
RESPONSABILITÉ CIVILE « PROFESSIONNELLE »	Montants maxima garantis par année d'assurance	Franchise par sinistre	Montants maxima garantis par année d'assurance	Franchise par sinistre
Agent Commercial Immobilier : - Tous Dommages Confondus	77 000 EUR	10% sans minimum et avec un maximum de 3 500 EUR	300 000 EUR	10% sans minimum et avec un maximum de 2 000 EUR
Garantie Biens confiés.	40 000 EUR	10% avec un minimum de 200 EUR et un maximum de 750 EUR	40 000 EUR	10% avec un minimum de 200 EUR et un maximum de 750 EUR
Garantie Clés confiées	15 000 EUR	10% avec un minimum de 200 EUR et un maximum de 750 EUR	15 000 EUR	10% avec un minimum de 200 EUR et un maximum de 750 EUR
Défense Pénale et Recours suite à Accident	Selon les montants précisés au Tableau récapitulatif des montants de garantie et de franchise prévus ci-après	Seuil d'intervention en Recours : 300 €		
Mandataire d'IOBSP : - Tous Dommages Confondus			20 000 EUR	10% sans minimum et avec un maximum de 3 000 EUR
IOBSP en qualité de Courtier si option ci-avant souscrite - Tous Dommages Confondus			500 000 EUR sinistre et 800 000 EUR par année	10% avec un minimum de 750 EUR et avec un maximum de 2 000 EUR

Garanties de la formules « Entrée de gamme » et « Prémium »		
RESPONSABILITE CIVILE « EXPLOITATION »	Montants maximum garantis	Franchises par sinistre (sauf sur dommages corporels)
✎ Tous Dommages confondus hors Responsabilités liées à l'Environnement (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous)..... sans pouvoir dépasser, pour les dommages ci-après :	10 000 000 EUR par sinistre	
♦ Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000 EUR par sinistre	10% minimum 150 EUR maximum 750 EUR
♦ Vol ou actes de vandalisme commis par vos préposés	16 000 EUR par sinistre	10% minimum 150 EUR maximum 750 EUR
♦ Dommages immatériels non consécutifs	1 500 000 EUR par sinistre	10% minimum 150 EUR maximum 750 EUR
✎ Dommages à vos préposés.....		
♦ Dommages corporels et matériels accessoires	2 000 000 EUR par année d'assurance	Néant
DOMMAGES DE RESPONSABILITES LIEES A L'ENVIRONNEMENT	Montants maximum garantis (*)	Franchises par sinistre (sauf sur dommages corporels)
Engagement maximum toutes « Responsabilités liées à l'Environnement » confondues : dont :	1 000 000 EUR par année d'assurance	
♦ Responsabilité Civile Atteinte accidentelle à l'environnement		
- Tous Dommages confondus	750 000 EUR par année d'assurance	1 500 EUR
- Frais d'urgence	150 000 EUR par année d'assurance	1 500 EUR
- Frais de dépollution de vos biens mobiliers et immobiliers	150 000 EUR par année d'assurance	1 500 EUR
♦ Responsabilité Civile / Préjudice écologique accidentel		
- Frais de prévention du Préjudice écologique	100 000 EUR par année d'assurance	1 500 EUR
- Préjudice écologique	200 000 EUR par année d'assurance	1 500 EUR
♦ Responsabilité Environnementale		
- Frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux	150 000 EUR par année d'assurance	1 500 EUR
- Frais de dépollution des sols et des eaux dans l'enceinte de votre entreprise.....	150 000 EUR par année d'assurance	1 500 EUR
DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT	Montants maximum garantis	Seuil d'intervention en recours
✎ Frais et honoraires assurés, quel que soit le nombre de victimes	75 000 EUR par année d'assurance	Seules entrent dans la garantie Recours, les réclamations que vous pouvez concrètement chiffrer à plus de 300 EUR